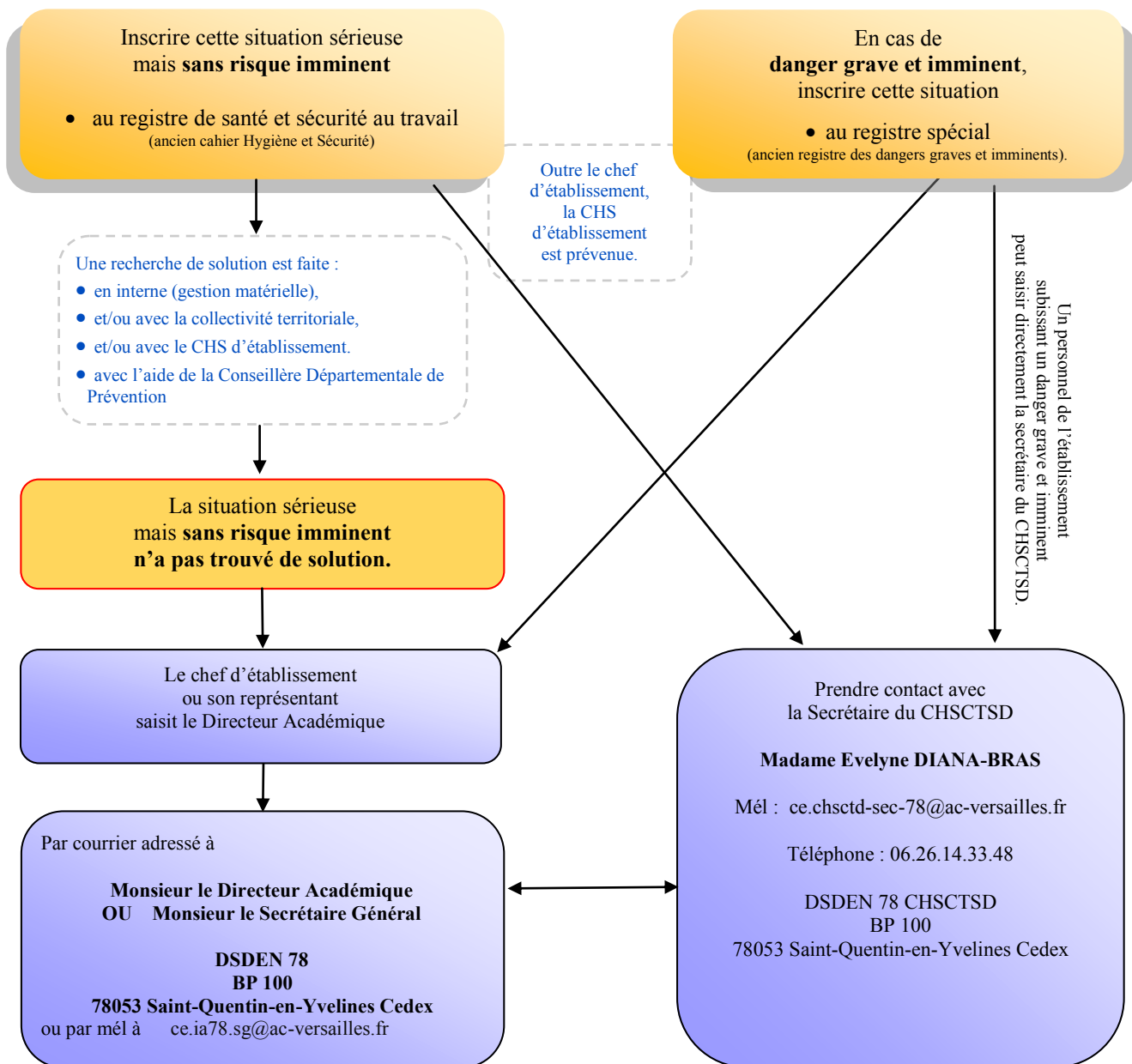


Procédure de signalement et acteurs de l'Hygiène et de la Sécurité-Conditions de travail dans le SECOND DEGRÉ

Dans un établissement du second degré, identification d'une situation potentiellement dangereuse pour un ou plusieurs personnels de l'établissement, en liaison avec le Chef d'établissement.



Au regard des situations, le Directeur Académique fait appel aux compétences d'experts :

ISST—Inspecteur Santé et Sécurité au Travail	M. RODRIGUEZ	ce.isst@ac-versailles.fr	
Conseiller de Prévention Académique	N	ce.conseillerprevention@ac-versailles.fr	
Médecins de Prévention des personnels	Docteur COMBES	Docteur D'HALLUIN	01.30.83.46.71
Conseillers de Prévention Départementaux	Mme NOUGAREDE-DUVIVIER	ce.conseillerprevention78@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
	M. MALBEC	ce.conseillerprevention78@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
	M. DELVAL	ce.conseillerprevention78@ac-versailles.fr	01.39.23.61.73
Psychologue du travail	Mme LE BOT	isabelle.le-bot@ac-versailles.fr	01.30.83.49.34